
[Pérou: le Consortium forestier amazonien menace d'expulser une communauté asháninka](#)

La communauté asháninka de Churinashi, province d'Atalaya, dans la région amazonienne du Pérou, est confrontée à des violences et des menaces d'expulsion de leurs terres, territoires et ressources, sur lesquels elle possède des droits ancestraux reconnus par la constitution péruvienne en conformité de la Convention n° 169 sur les populations autochtones et tribales de l'OIT, que le Pérou a ratifiée et intégrée à la législation nationale en 1993 par la Résolution législative n° 26253.

Le Consortium forestier amazonien, l'une des sociétés forestières transnationales les plus grandes du pays, a obtenu une concession d'exploitation dans le territoire de Churinashi, en violation des droits de la communauté asháninka. En l'absence de toute consultation, et par la manipulation, la corruption et la violence, le Consortium a entrepris de déplacer la communauté de son territoire ancestral.

La violence et l'intimidation ont plongé la région dans une instabilité totale. Les autorités judiciaires de la province d'Atalaya ont récemment approuvé une résolution et notifié l'organisation autochtone locale OIRA (Organización Indígena de la Región de Atalaya) que si les membres de la communauté ne se réinstallent pas en dehors des limites de la concession on fera immédiatement appel aux « forces de l'ordre ».

L'organisation autochtone amazonienne AIDSESEP (Asociación Interétnica de Desarrollo de la Selva Peruana) a demandé toute l'aide possible pour sa campagne en défense de la communauté asháninka, et exhorté à adresser des lettres au président Toledo, avec copie à M. León, ministre de l'Agriculture, réclamant leur appui aux revendications des organisations autochtones représentatives.

Parmi ces réclamations figurent les suivantes :

- * Mettre fin à l'actuelle situation de violence et de crainte en reconnaissant les droits légitimes des peuples autochtones.
- * Exclure la totalité du territoire de la communauté de Churinashi de la concession octroyée au CFA.
- * Annuler toutes les concessions du CFA, puisque le consortium viole les normes nationales et internationales et constitue une menace pour l'intégrité des peuples autochtones, leurs communautés, leurs terres, territoires et ressources.

Vous trouverez sur: http://www.forestpeoples.gn.apc.org/Briefings/s_america/peru_model_let_atayala_mar04_eng.htm#model_letter un modèle de lettre que vous pourrez adresser telle quelle, en y ajoutant votre nom et celui de votre organisation aux endroits prévus, ou utiliser comme point de départ d'une lettre personnelle.

Emily Caruso, Forest Peoples Programme, adresse électronique: emily@forestpeoples.org ,
<http://forestpeoples.gn.apc.org>

